

Instances territoriales de dialogue Espace alpin

La territorialisation de la consommation d'espace, comment faire ?

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

28 juin 2022 – Gap

Ordre du jour

- Accueil – échanges préalables
- Propos introductifs
Chantal EYMEOUD
VP en charge du Plan Montagne et des Affaires européennes
- Evolution de l'occupation des sols
Les spécificités de l'espace alpin
Tour de table
- Comment territorialiser ?
Les indicateurs de mesure
De l'indicateur à l'outil
De l'outil à la règle ?
Tour de table
- Conclusion
Chantal EYMEOUD



Propos introductifs

Une démarche partagée

Les objectifs calendaires de la loi Climat et Résilience

Août 2021

2031

2041

2050

Loi Climat et
Résilience

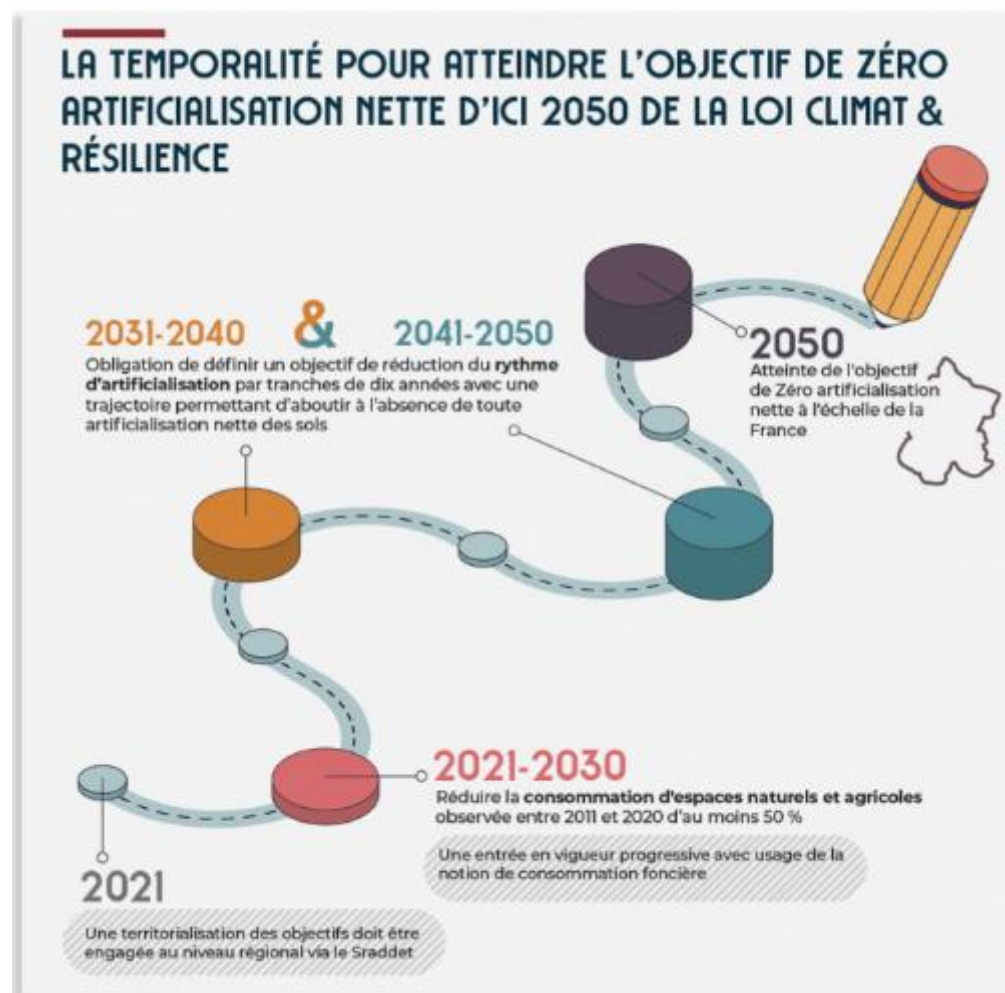
Réduction de la
consommation
d'espace naturels
et agricoles d'au
moins 50%

Définition d'un objectif de réduction du rythme
d'artificialisation par tranches de 10 ans

Atteinte de
l'objectif de Zéro
Artificialisation
nette

Première étape : **diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2030** comparée à celle de 2011-2021

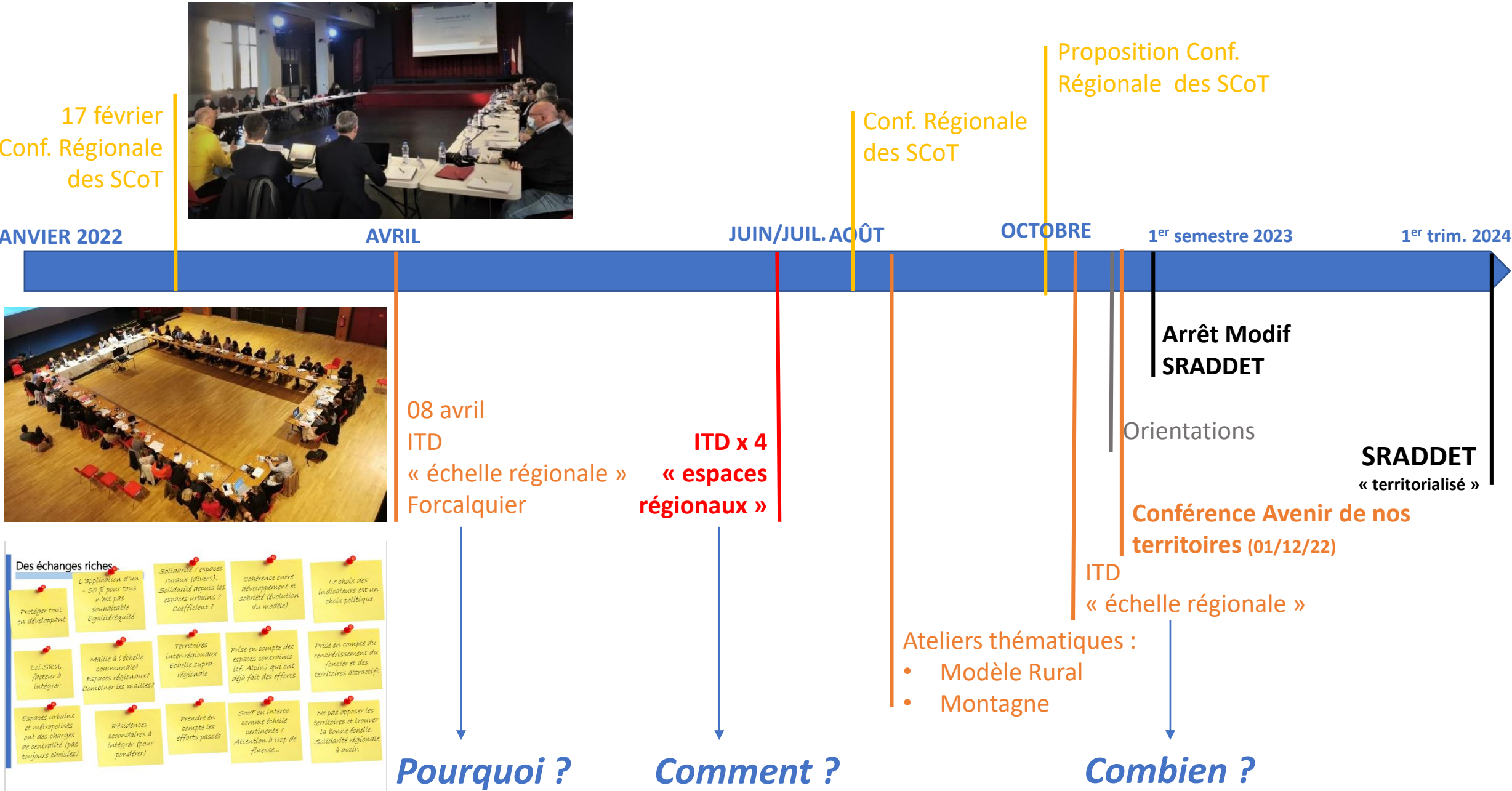
- La consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers : « est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés » (art.194).
- Une installation photovoltaïque n'est pas comptabilisée comme de la consommation d'espace si elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol



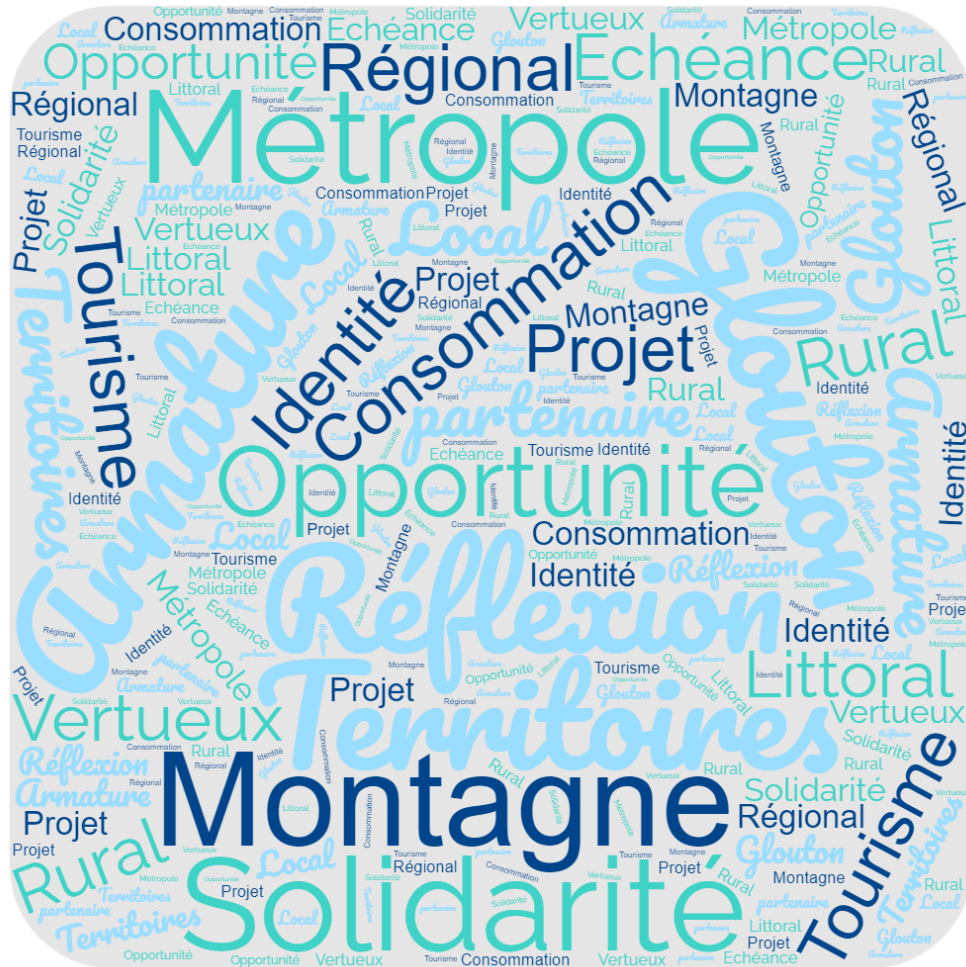
Le SRADDET de la Région Sud, approuvé en 2019 intègre déjà cet objectif de réduction par 2 de la consommation d'espaces d'ici 2030.

Mais il n'affiche pas aujourd'hui une territorialisation de cet objectif.

Calendrier de la démarche en cours – la modification du SRADDET



L'ITD du 08 avril 2022 – « Pourquoi territorialiser ? »



- ✓ En l'absence de choix le « diviser par 2 » s'appliquera quoi qu'il arrive... et indistinctement
- ✓ Pour ne pas en faire une règle préalable
- ✓ Pour prendre en compte la spécificité des territoires
- ✓ Pour donner corps à une solidarité régionale, notamment en termes de charges de centralités
- ✓ Pour répondre aux projets de la Région et des territoires
- ✓ Car c'est une opportunité « temporaire »...

**Passer de la « contrainte » à « l'opportunité »
pour choisir (ou ne pas choisir) en connaissance de cause**

L'ITD du 08 avril 2022 – Des échanges riches

Protéger tout
en développant

L'application d'un
- 50 % pour tous
n'est pas
souhaitable
Egalité/équité

Solidarité / espaces
ruraux (divers).
Solidarité depuis les
espaces urbains ?
Coefficient ?

Cohérence entre
développement et
sobriété (évolution
du modèle)

Le choix des
indicateurs est un
choix politique

Loi SRU
facteur à
intégrer

Maille à l'échelle
communale?
Espaces régionaux?
Combiner les mailles?

Territoires
inter-régionaux
Echelle supra-
régionale

Prise en compte des
espaces contraints
(cf. Alpin) qui ont
déjà fait des efforts

Prise en compte du
renchérissement du
foncier et des
territoires attractifs

Espaces urbains
et métropolisés
ont des charges
de centralité (pas
toujours choisies)

Résidences
secondaires à
intégrer (pour
pondérer)

Prendre en
compte les
efforts passés

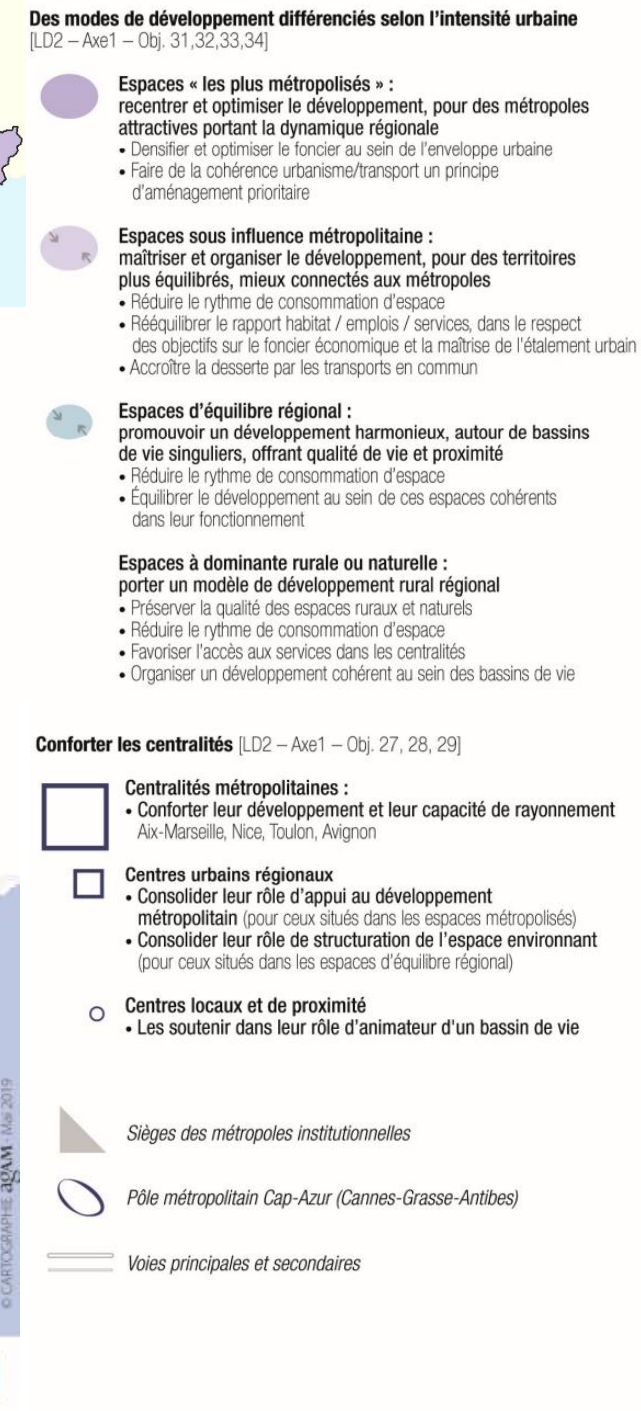
SCOT ou interco
comme échelle
pertinente ?
Attention à trop de
finesse...

Ne pas opposer les
territoires et trouver
la bonne échelle.
Solidarité régionale
à avoir.

Evolution de l'occupation du sol

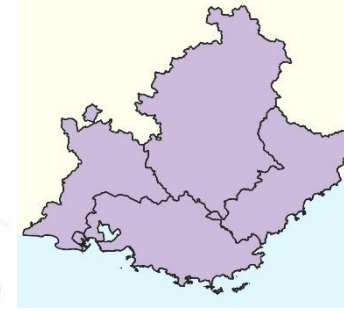
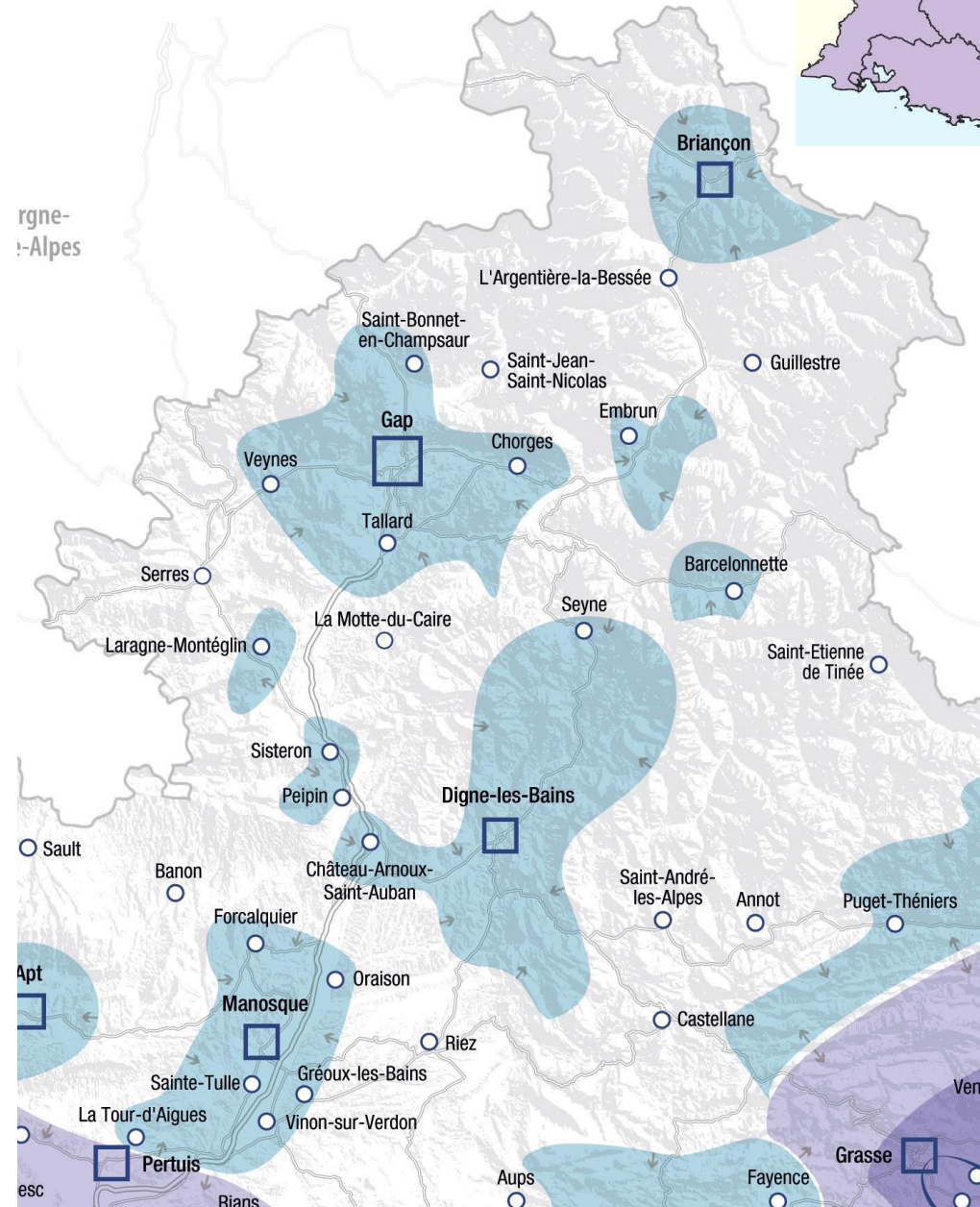
Les spécificités de l'espace alpin

AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE



L'espace alpin, un espace du SRADDET

- ✓ Les espaces du SRADDET ne sont pas des périmètres administratifs
- ✓ Les espaces du SRADDET sont un moyen d'exprimer et de traduire le projet régional aujourd'hui à l'œuvre



Enjeux majeurs



TERRITOIRE DE MONTAGNE



TERRITOIRE DE TOURISMES



DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES



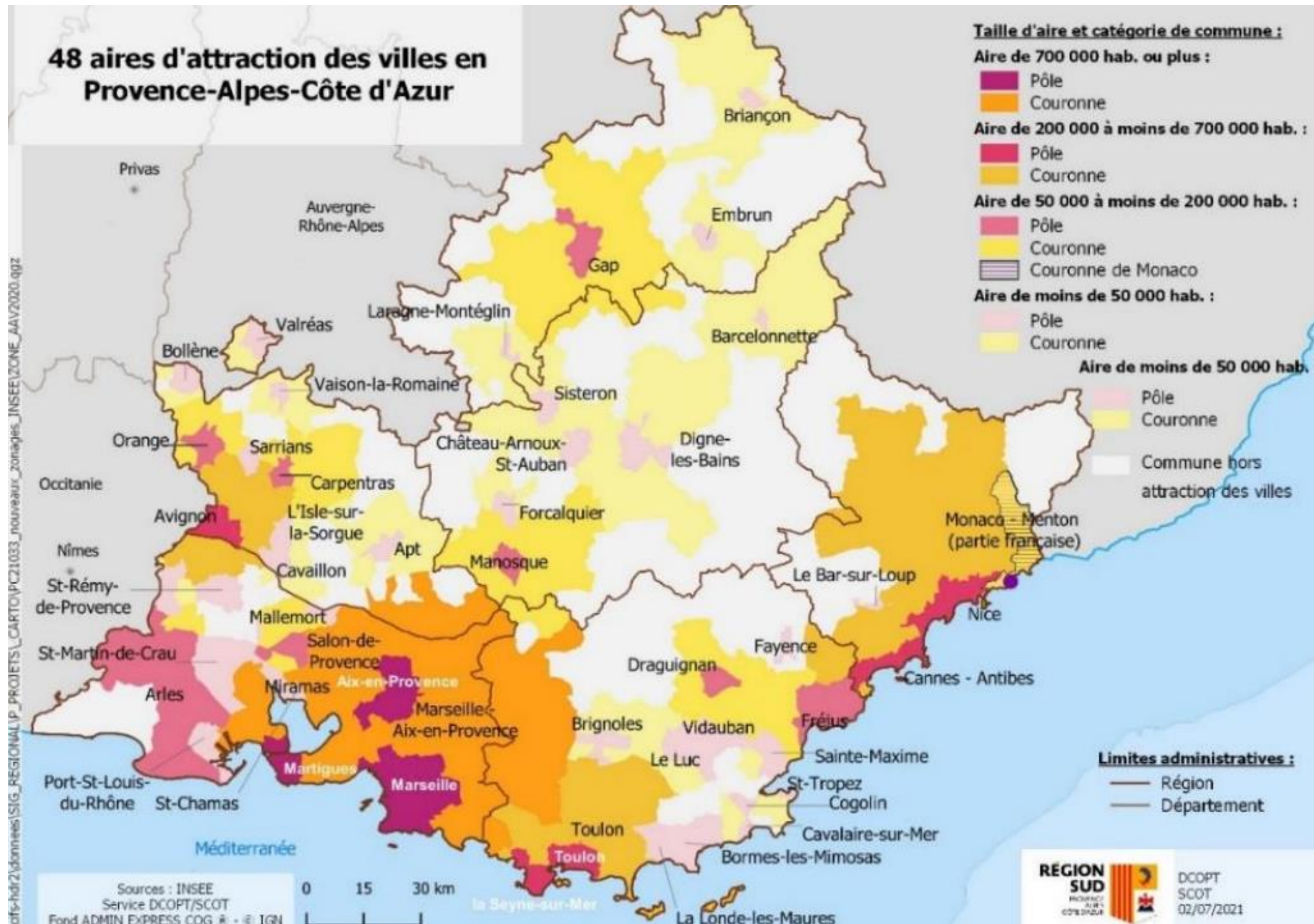
VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION



ENERGIES RENOUVELABLES

Source : SRADDET – armature territoriale

L'espace alpin, portrait



Le territoire en questions...

Quelle est, environ, la part de la population de l'espace alpin au sein de la région ?

A

6,3%

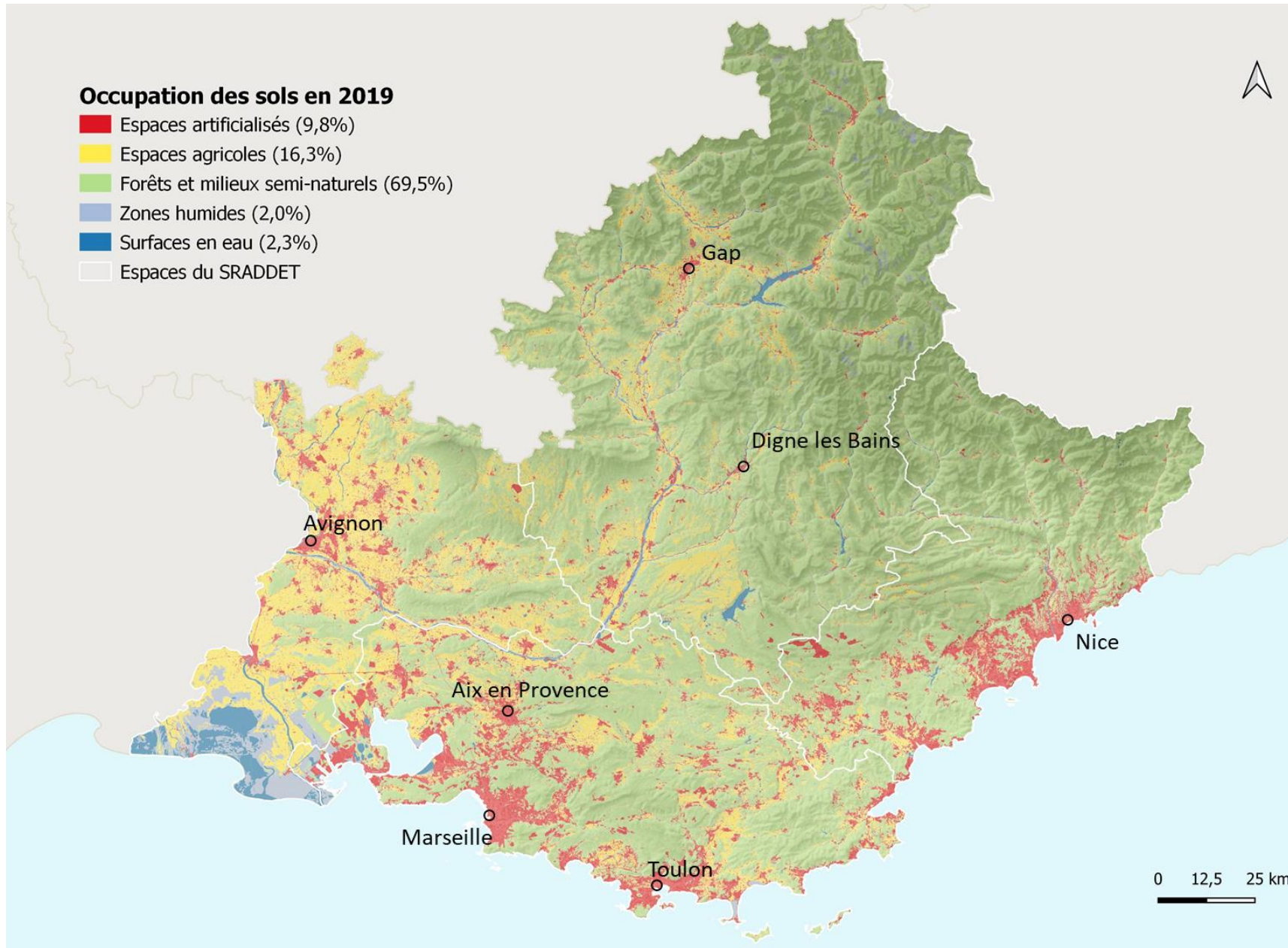
B

10,3%

C

12,3%

L'espace alpin, l'occupation des sols



Le territoire en questions...

Quelle est la part représentée par les territoires agricoles au sein de l'espace alpin ?

A

4%

B

11%

C

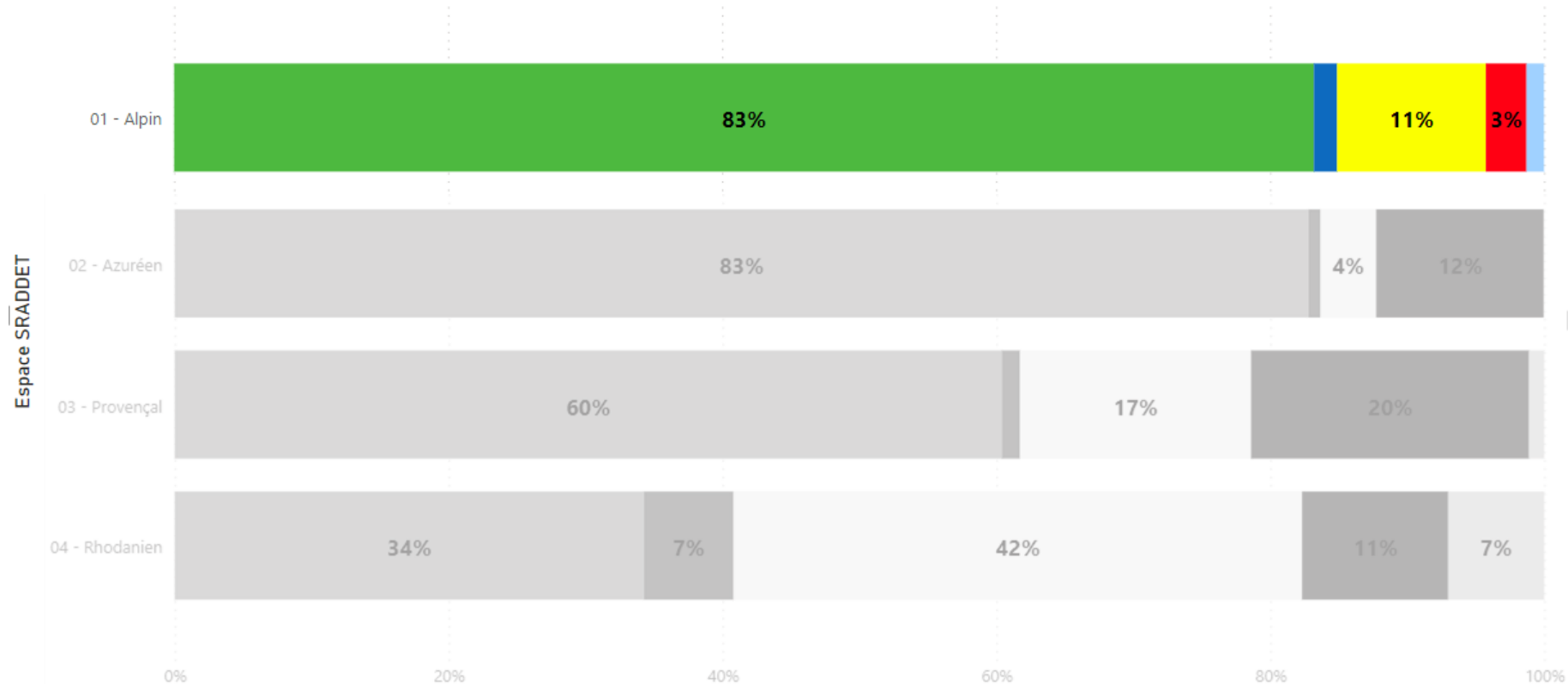
18%

Indices :

- Azuréen : 4%
- Provençal : 17%
- Rhodanien : 42%

L'espace alpin, l'occupation des sols

LIB1_19 ● FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS ● SURFACES D EAU ● TERRITOIRES AGRICOLES ● TERRITOIRES ARTIFICIALISES ● ZONES HUMIDES



Source : OCS Régionale 2019

- ✓ Le moins urbanisé des 4 espaces (3%)
- ✓ Une part de l'agriculture à ne pas oublier...



Le territoire en questions...

Quelle est la part représentée par les territoires agricoles au sein de l'espace alpin ?

A

4%

B

11%

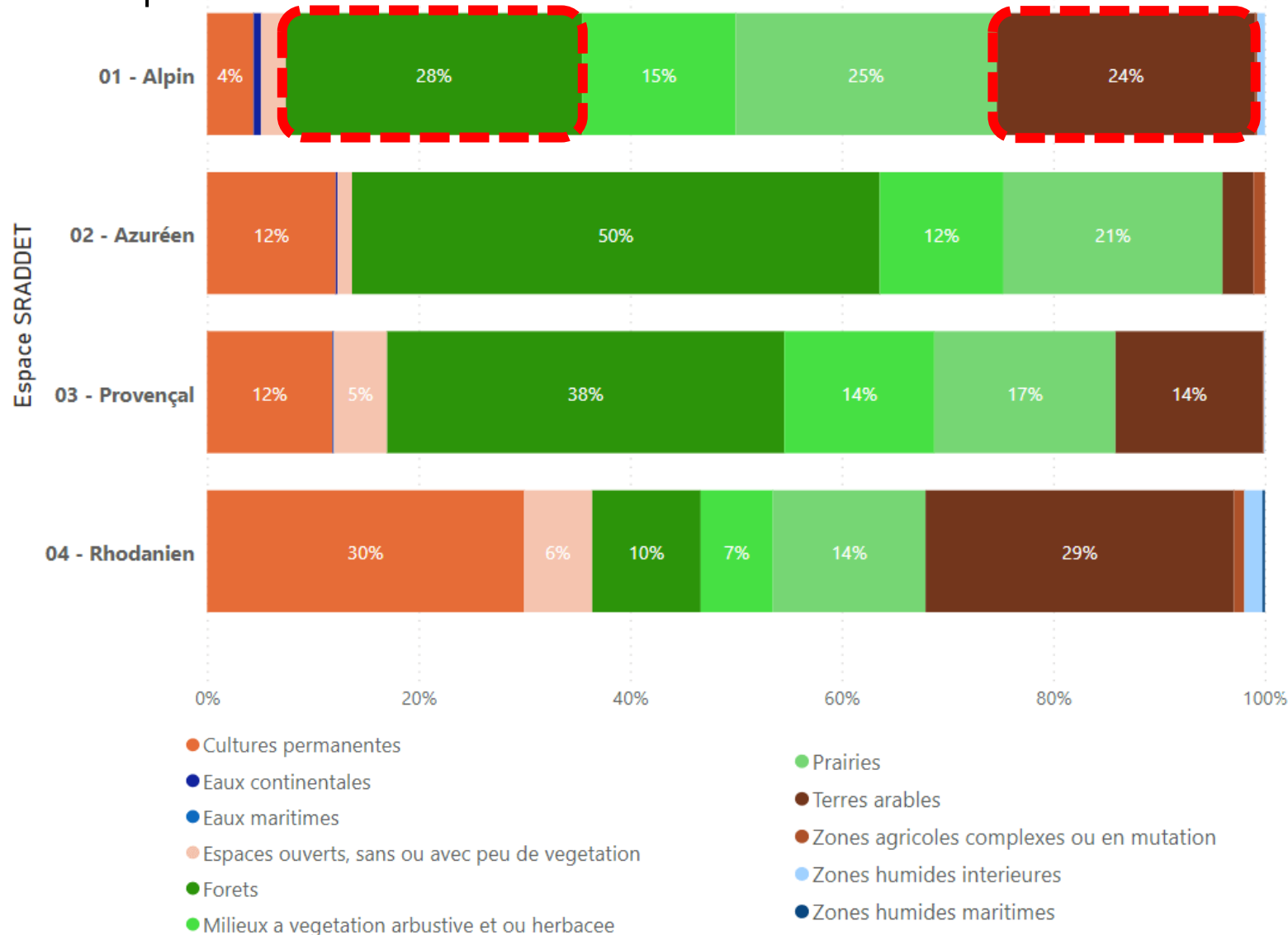
C

18%

Indices :

- Azuréen : 4%
- Provençal : 17%
- Rhodanien : 42%

L'espace alpin, l'occupation des sols



Le territoire en questions...

Quelle est la part de la forêt dans l'origine des espaces consommés dans l'espace alpin?

A

28%

B

48%

C

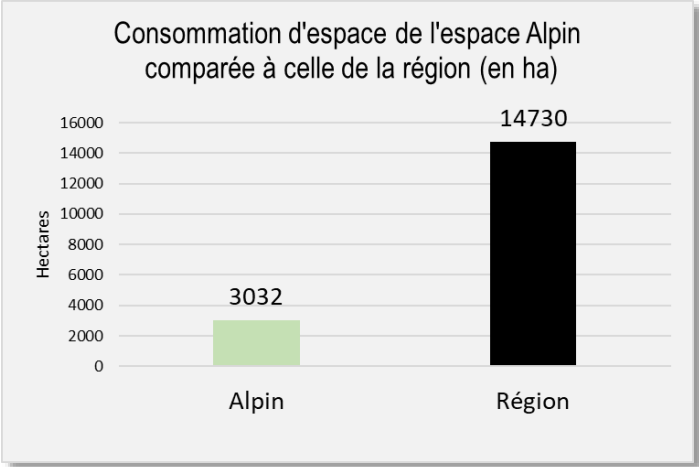
68%

Indices :

- **Azuréen : 50%**
- **Provençal : 38%**
- **Rhodanien : 10%**

✓ Près du quart de la consommation d'espace s'est effectuée sur les terres arables (presque autant que les forêts)

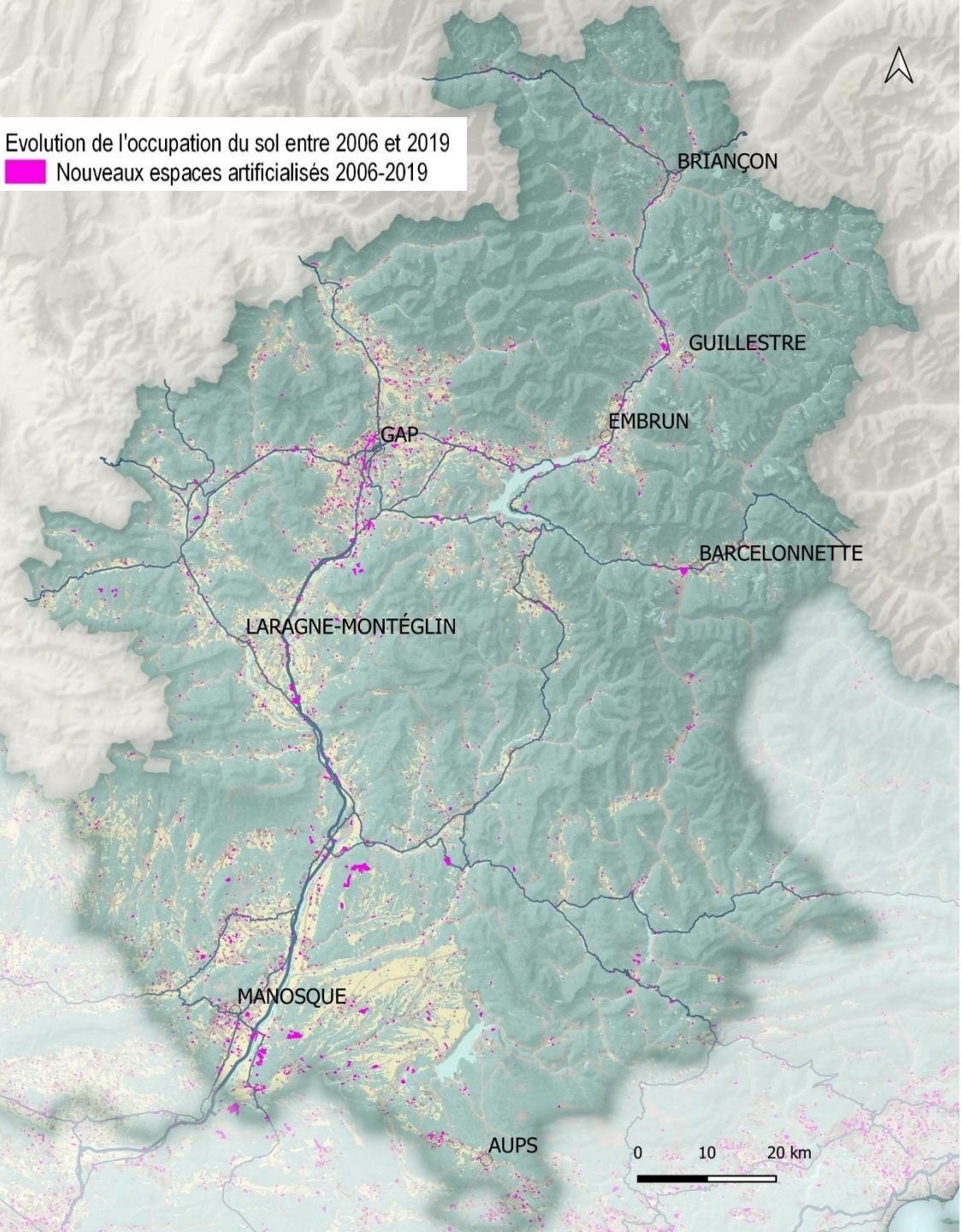
L'espace alpin, la consommation d'espace



Source : OCS Régionale 2006-2019

- Occupation du sol 2006
- Espaces urbanisés
 - Espaces d'activités et voirie
 - Espaces agricoles
 - Espaces naturels et forestiers
 - Zones humides et surfaces en eau
 - Autoroutes
 - Réseau routier principal

Evolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2019
Nouveaux espaces artificialisés 2006-2019



? Le territoire en questions...

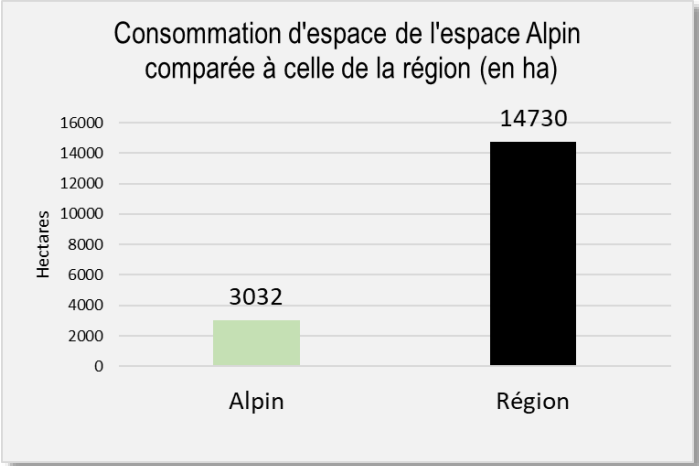
Quelle est la part de la consommation d'espace de l'espace alpin au sein de la région ?

A - de 10%

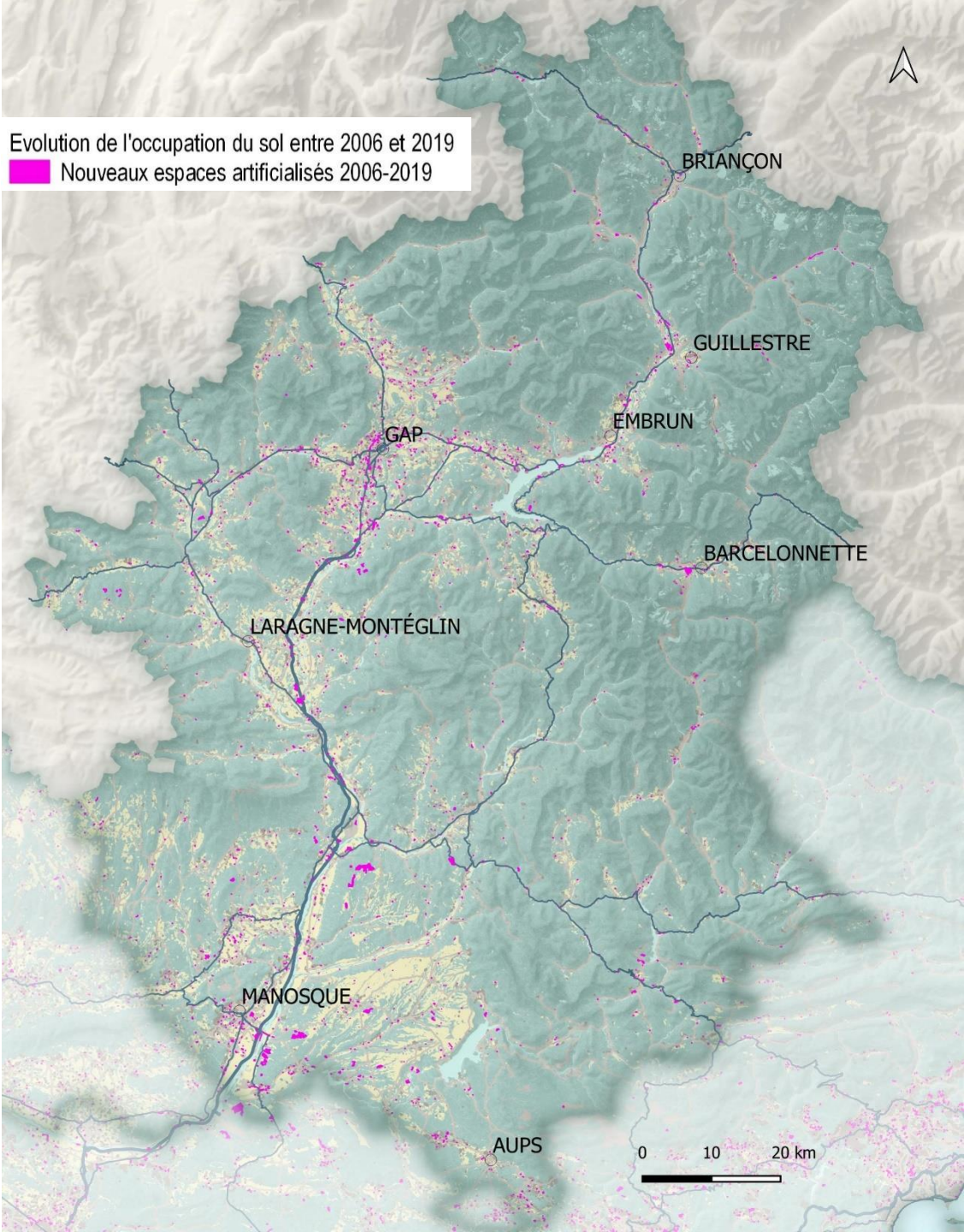
B 15%

C + de 20%

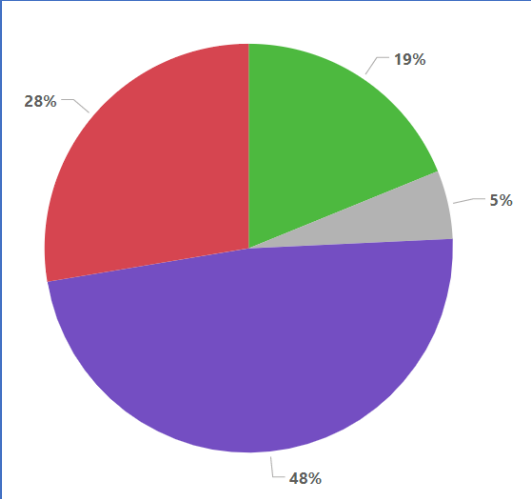
L'espace alpin, la consommation d'espace



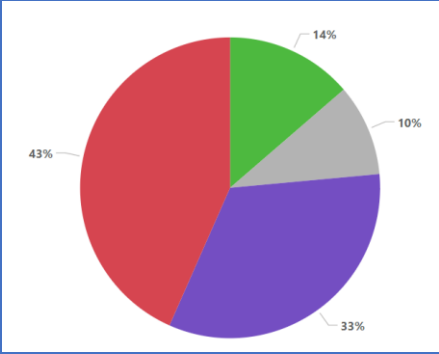
Source : OCS Régionale 2006-2019



Les types d'espaces artificialisés créés entre 2006 et 2019



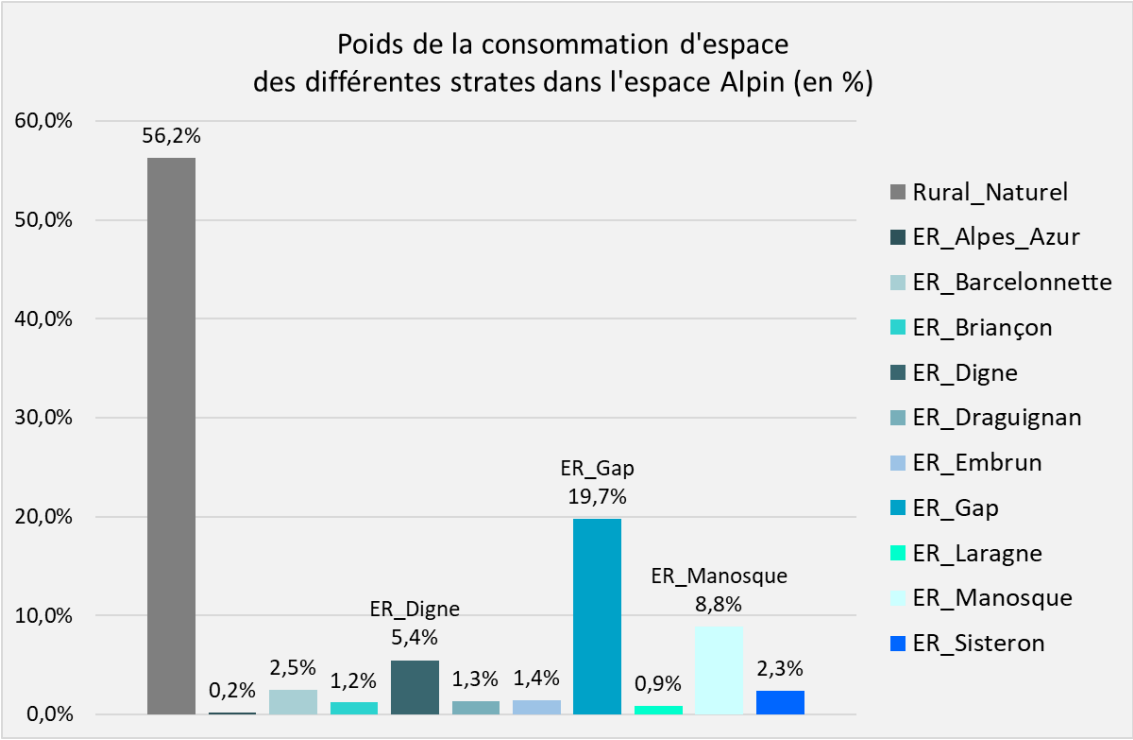
Espace alpin



Région

- Espaces ouverts urbains et zones de loisirs
- Zones industrielles ou Commerciales, infrastructures et équipements
- Zones urbanisées / dominance résidentielle
- Mines, décharges et chantiers

L'espace alpin, la consommation d'espace



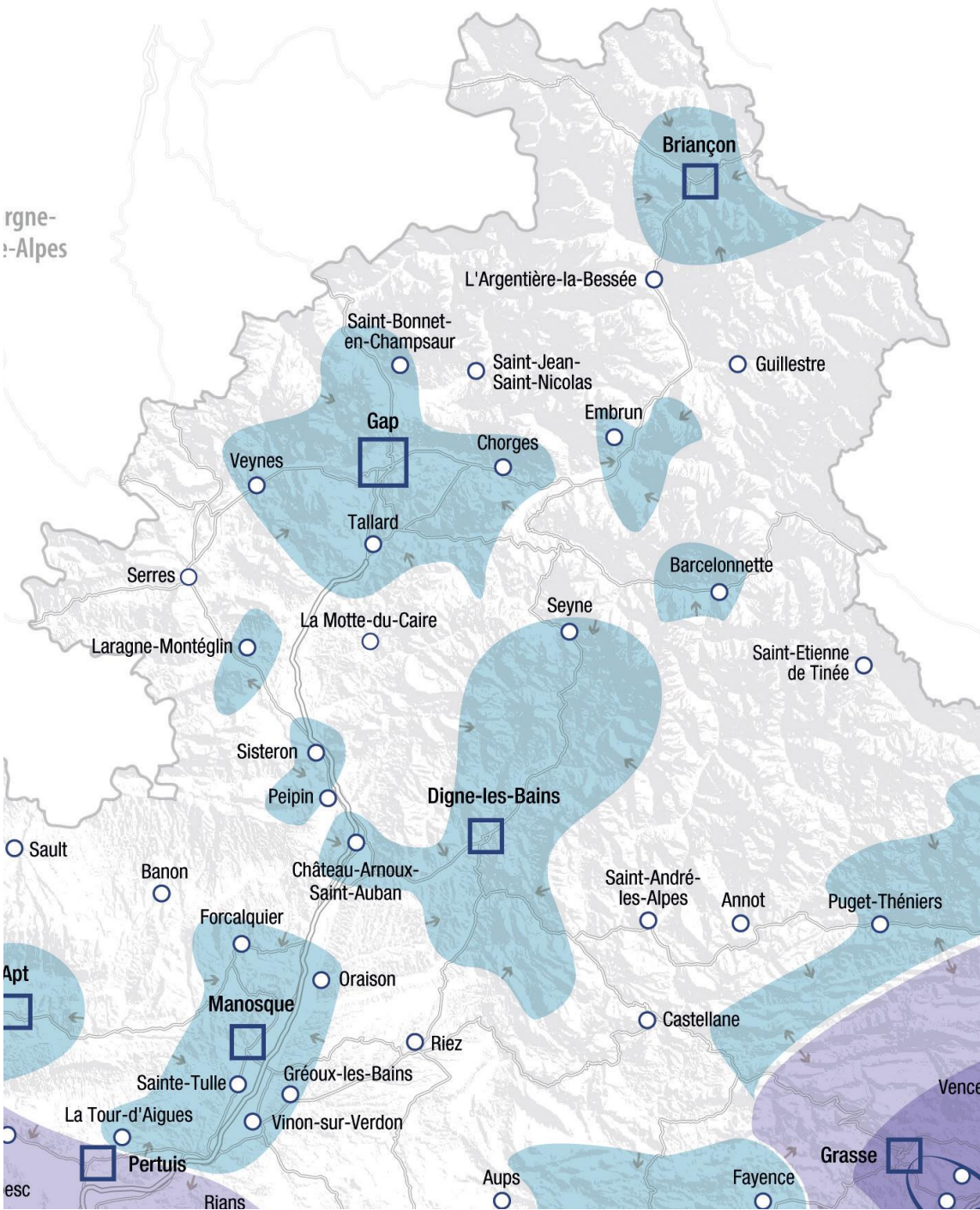
AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE

Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine
[LD2 – Axe1 – Obj. 31,32,33,34]

- Espaces « les plus métropolisés » :**
recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale
 - Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
 - Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire
- Espaces sous influence métropolitaine :**
maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services, dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain
 - Accroître la desserte par les transports en commun
- Espaces d'équilibre régional :**
promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Équilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement
- Espaces à dominante rurale ou naturelle :**
porter un modèle de développement rural régional
 - Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Favoriser l'accès aux services dans les centralités
 - Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie

Conforter les centralités [LD2 – Axe1 – Obj. 27, 28, 29]

- Centralités métropolitaines :**
 - Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement
Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon
- Centres urbains régionaux**
 - Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
 - Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)
- Centres locaux et de proximité**
 - Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie
- Sièges des métropoles institutionnelles**
- Pôle métropolitain Cap-Azur (Cannes-Grasse-Antibes)**
- Voies principales et secondaires**



Tour de table & Echanges



Les spécificités de l'espace alpin



Comment territorialiser ?

Les indicateurs de mesure

Des indicateurs pour observer et mesurer



Combien d'**habitants supplémentaires** pour 1 hectare consommé ?



Combien d'**emplois supplémentaires** pour 1 hectare consommé ?



Combien de **résidences principales supplémentaires** pour 1 hectare consommé ?

**Indicateurs
de mesure**

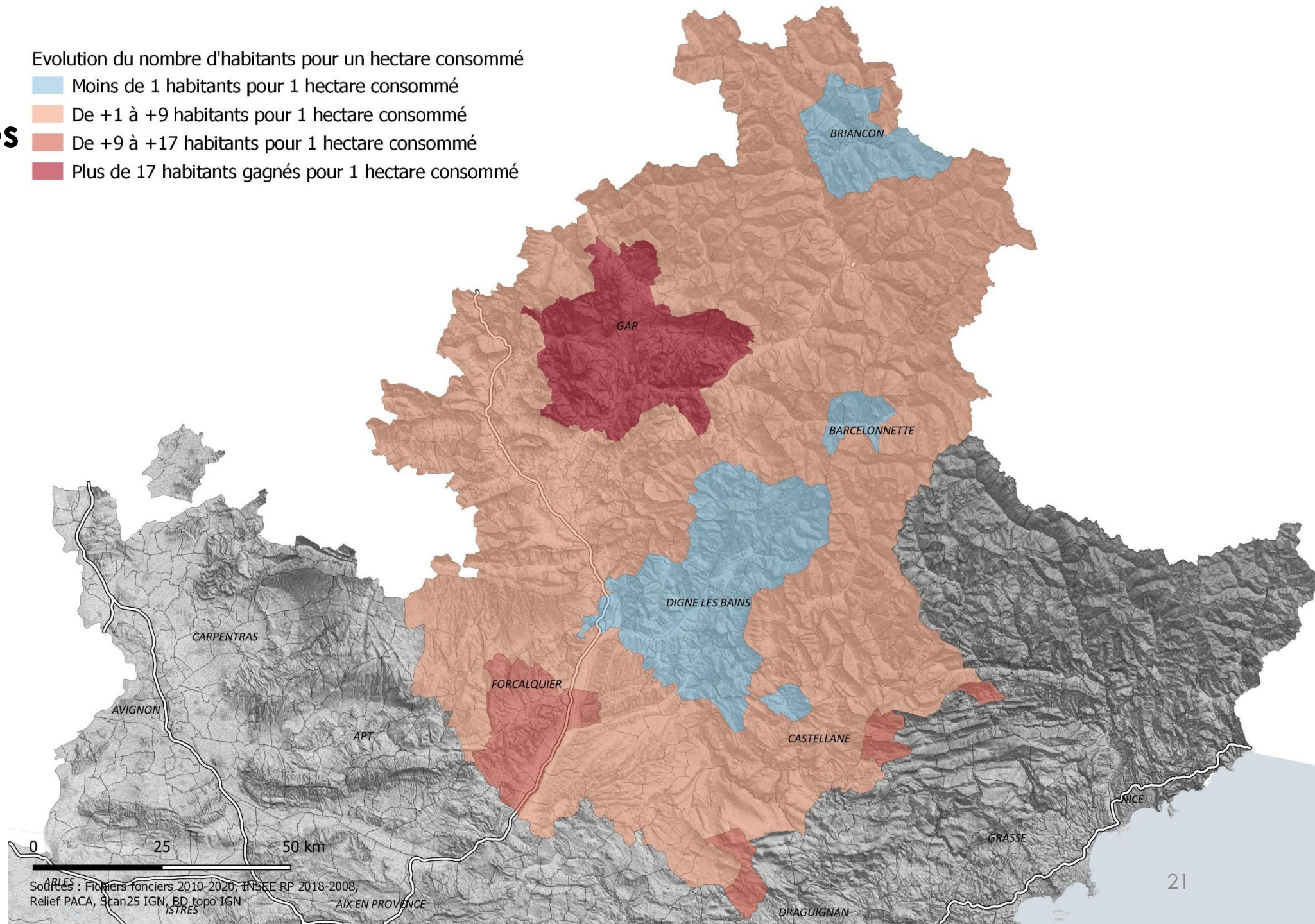
Indicateurs communs à
l'ensemble du territoire régional

Combien d'habitants supplémentaires pour 1 ha consommé ?

- ✓ Traduit une observation, pas un regard sur les documents de planification en cours

Evolution du nombre d'habitants pour un hectare consommé

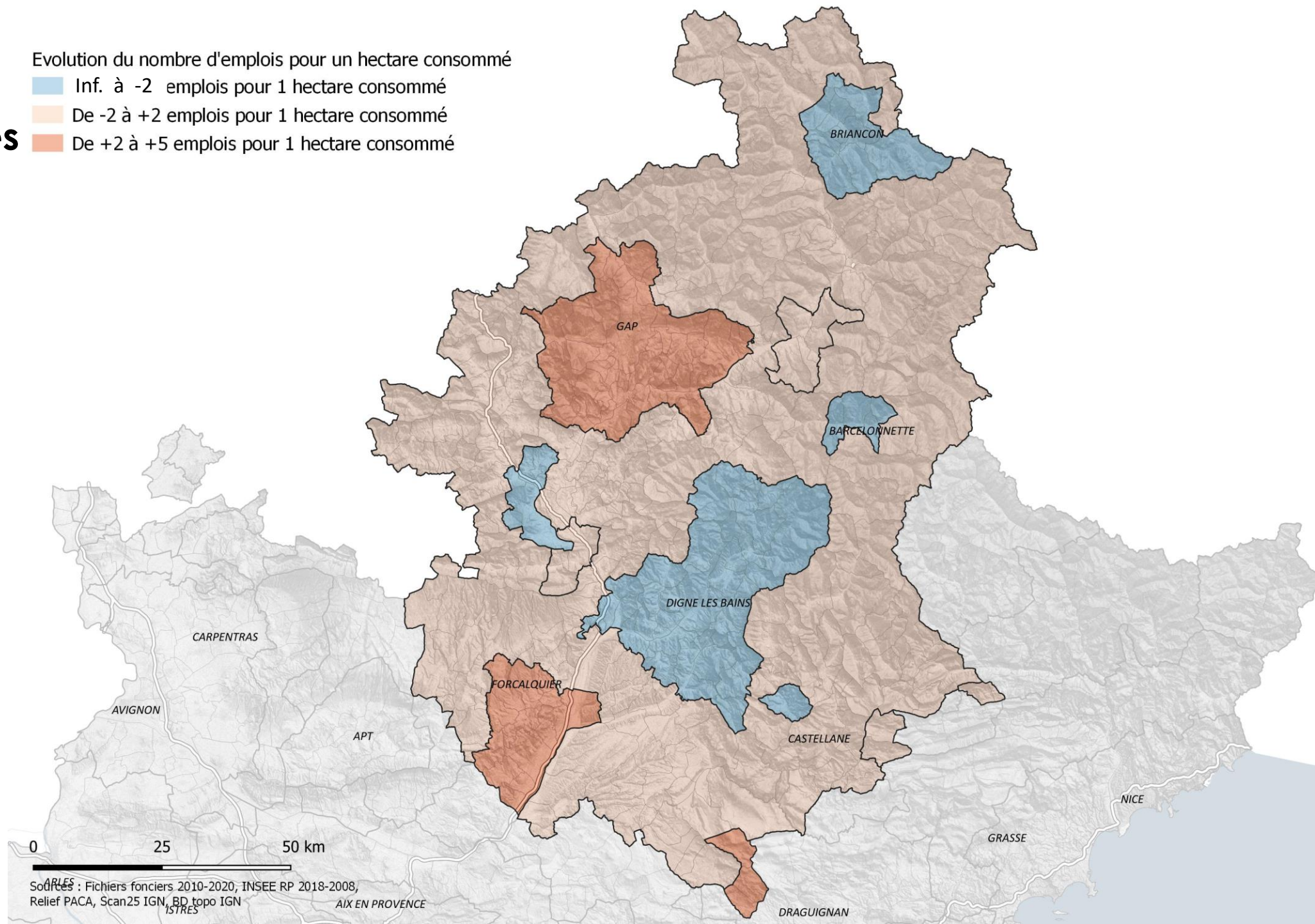
- Moins de 1 habitants pour 1 hectare consommé
- De +1 à +9 habitants pour 1 hectare consommé
- De +9 à +17 habitants pour 1 hectare consommé
- Plus de 17 habitants gagnés pour 1 hectare consommé



Combien d'emplois supplémentaires pour 1 ha consommé ?

Evolution du nombre d'emplois pour un hectare consommé

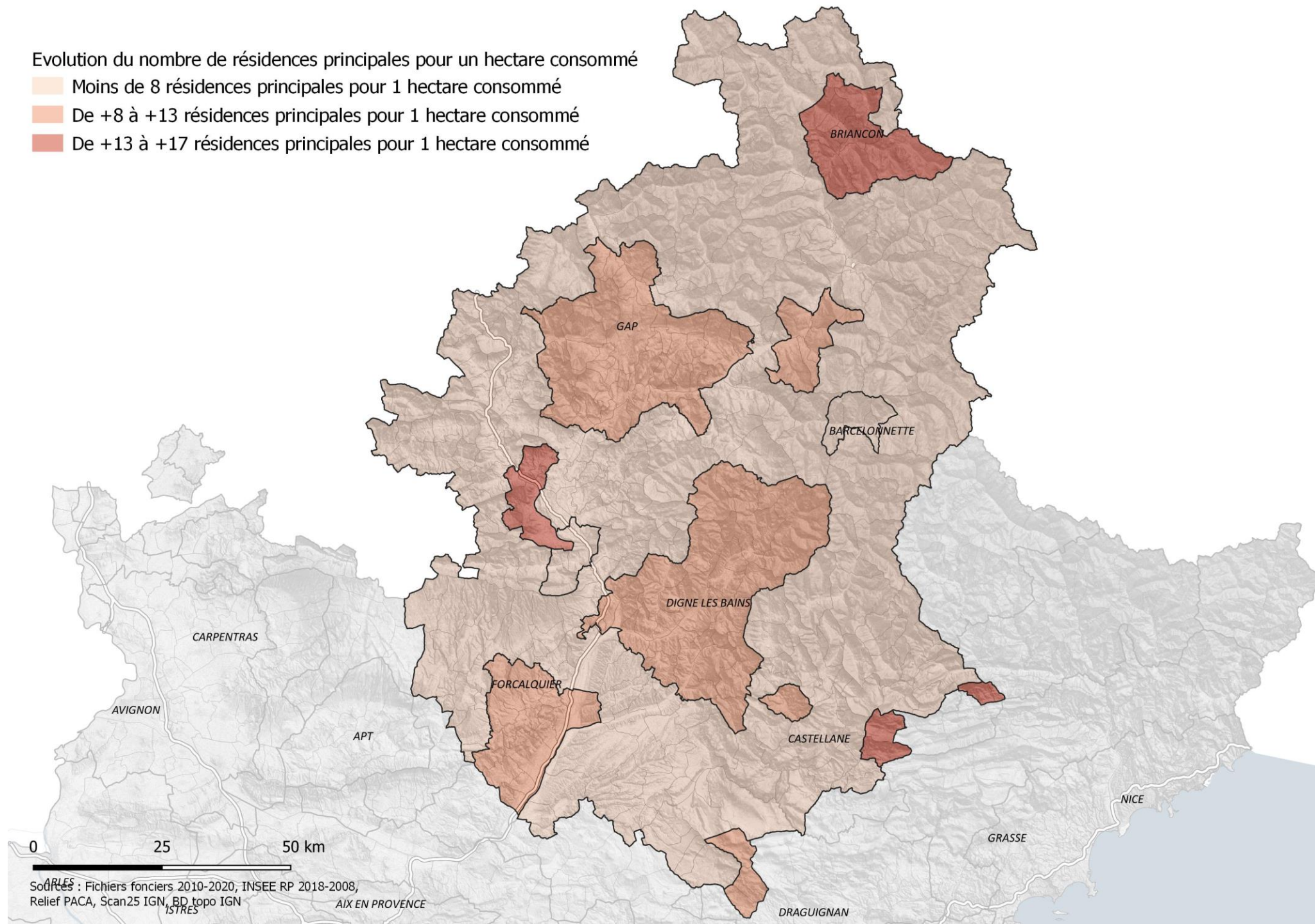
- Inf. à -2 emplois pour 1 hectare consommé
- De -2 à +2 emplois pour 1 hectare consommé
- De +2 à +5 emplois pour 1 hectare consommé



Combien de **résidences** principales pour 1 ha consommé ?

Evolution du nombre de résidences principales pour un hectare consommé

- Moins de 8 résidences principales pour 1 hectare consommé
- De +8 à +13 résidences principales pour 1 hectare consommé
- De +13 à +17 résidences principales pour 1 hectare consommé

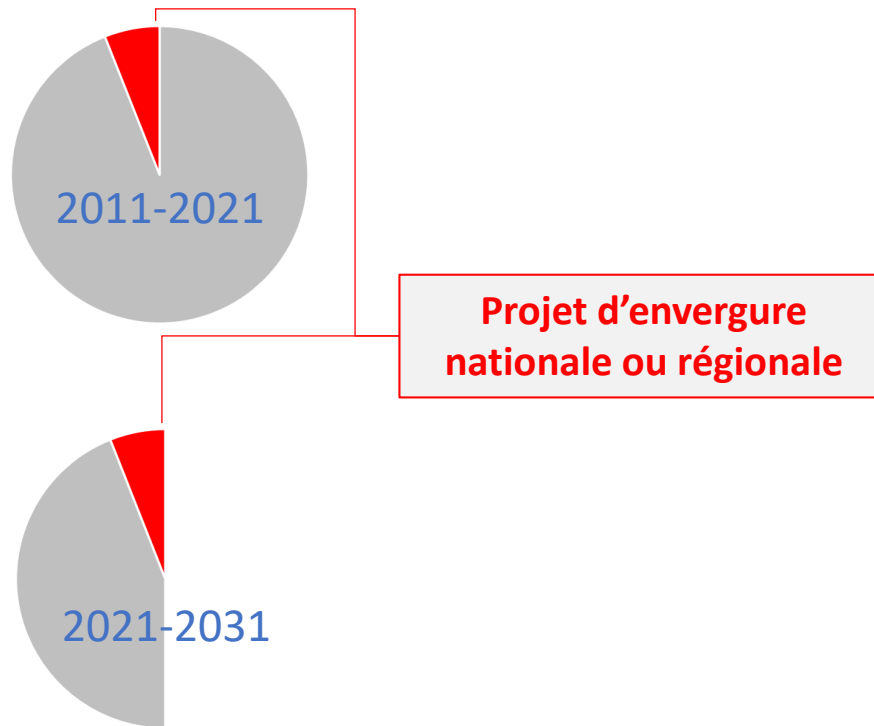


Comment territorialiser ?

De l'indicateur à l'outil...

Les projets d'envergure (rappel)

« Le fascicule peut également comporter une liste des projets d'aménagements, équipements publics, d'infrastructures ou d'activités économiques, qui sont d'envergure nationale ou régionale en raison de leurs caractéristiques ou de leurs dimensions, pour lesquels l'artificialisation des sols induite est prise en compte au niveau régional pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés par le schéma.



Les projets d'envergure nationale ou régionale comptent dans la consommation d'espace (et donc dans les efforts de réduction)

En l'absence de choix, ou de prise en compte, l'objectif s'applique indistinctement aux SCoT, voire aux PLU(i) en l'absence de SCoT

Ne pas faire porter ces projets (charges de centralité) « individuellement » aux territoires suppose de projeter une réduction territorialisée supérieure à 2 (>2).

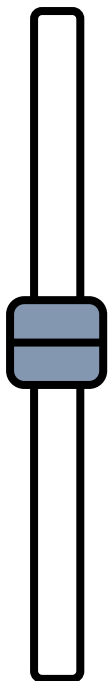
Evaluation en cours des superficies concernées.

✓ **Des réflexions en cours**

En l'absence de territorialisation... un levier unique



Consommation
d'espace totale



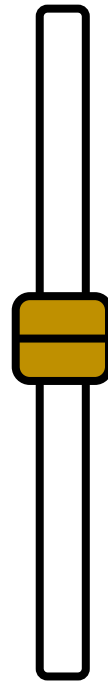
Dynamiques
démographiques



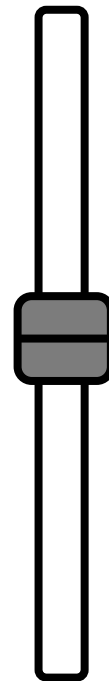
Dynamique de
construction
neuve (RP)



Création
d'emplois



Caractéristiques
géographiques
(relief, risques, etc.)

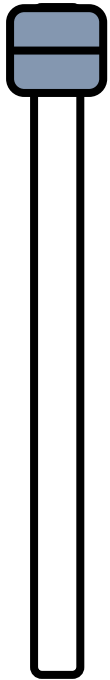


- ✓ Rappel : en l'état actuel le diviser par 2 pourrait s'entendre comme un résultat comptable applicable à chaque projet, à chaque échelle

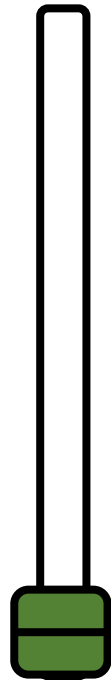
La démarche en cours, des curseurs à objectiver



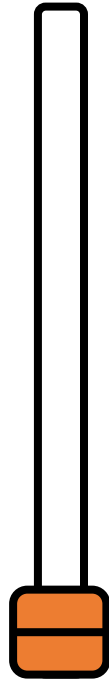
Consommation
d'espace totale



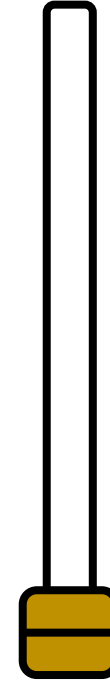
Dynamiques
démographiques



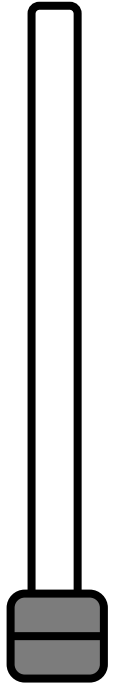
Dynamique de
construction
neuve (RP)



Création
d'emplois



Caractéristiques
géographiques
(relief, risques, etc.)

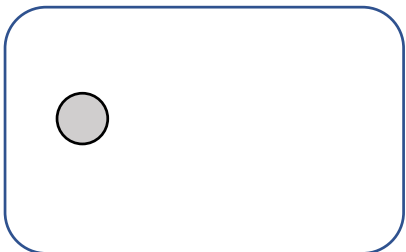
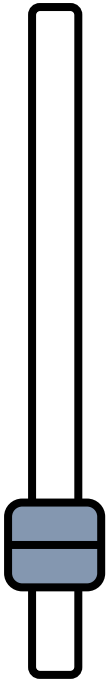


- ✓ La démarche présentée n'est qu'une étape (le comment), le second semestre doit permettre d'adapter celle-ci et d'avancer vers le combien...

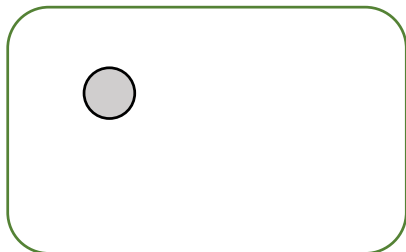
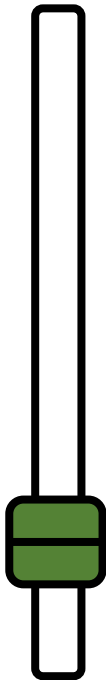
Les attentes de l'ITD, contextualiser



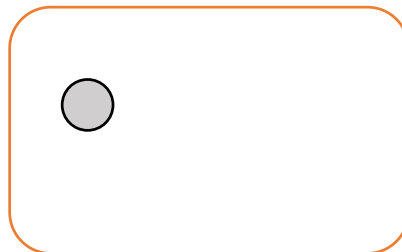
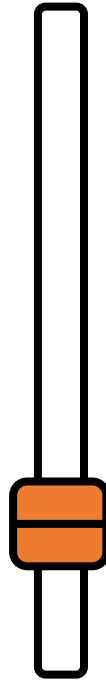
Consommation
d'espace totale



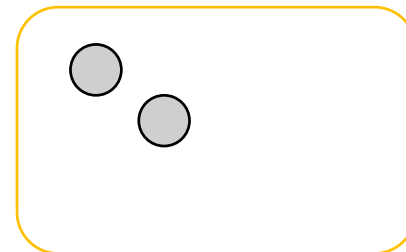
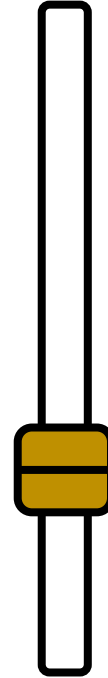
Dynamiques
démographiques



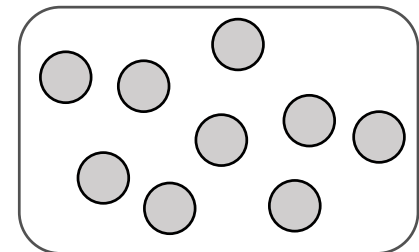
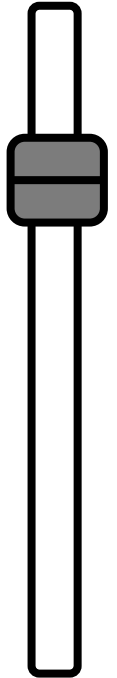
Dynamique de
construction
neuve (RP)



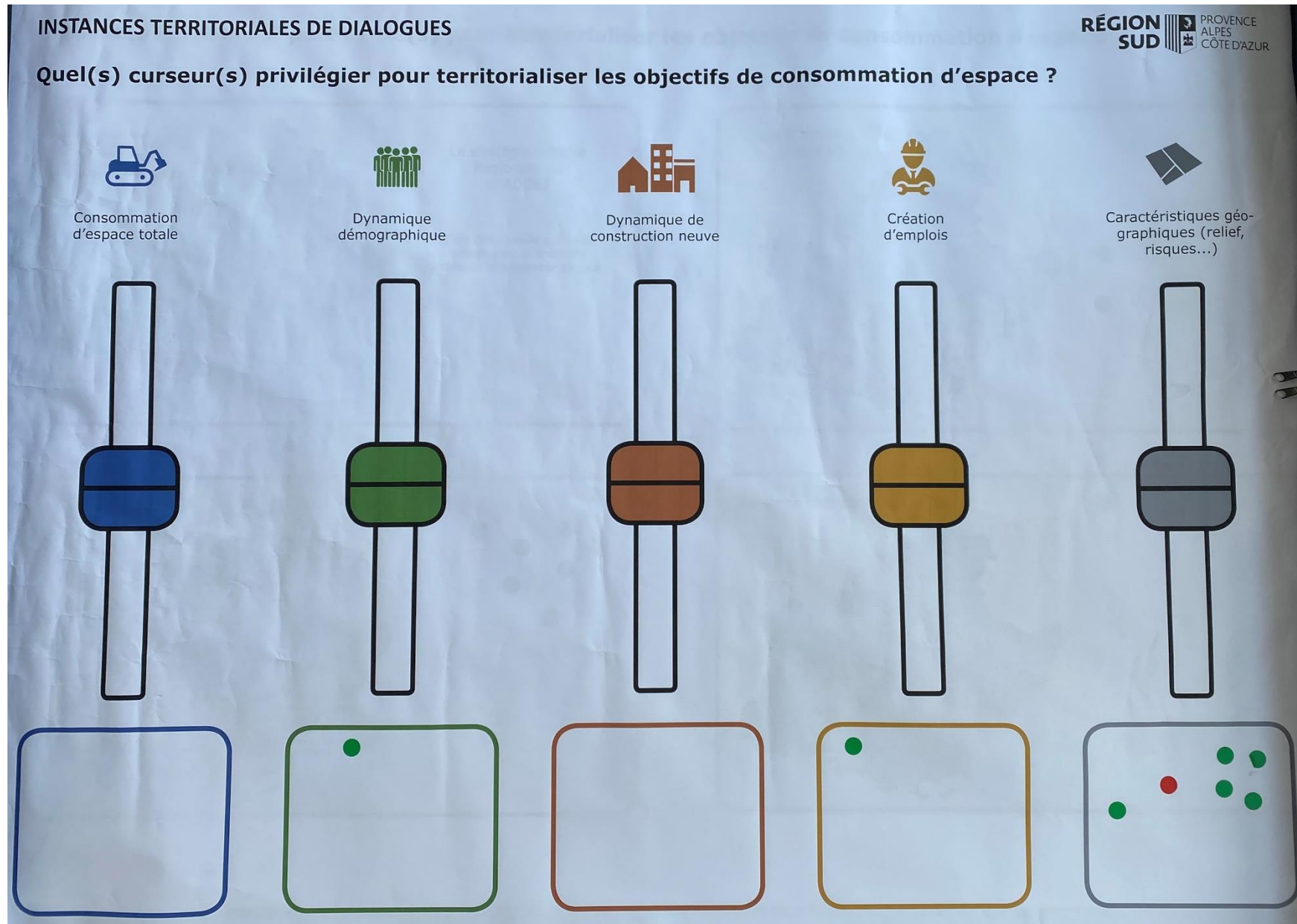
Création
d'emplois



Caractéristiques
géographiques
(relief, risques, etc.)



Les attentes de l'ITD, contextualiser



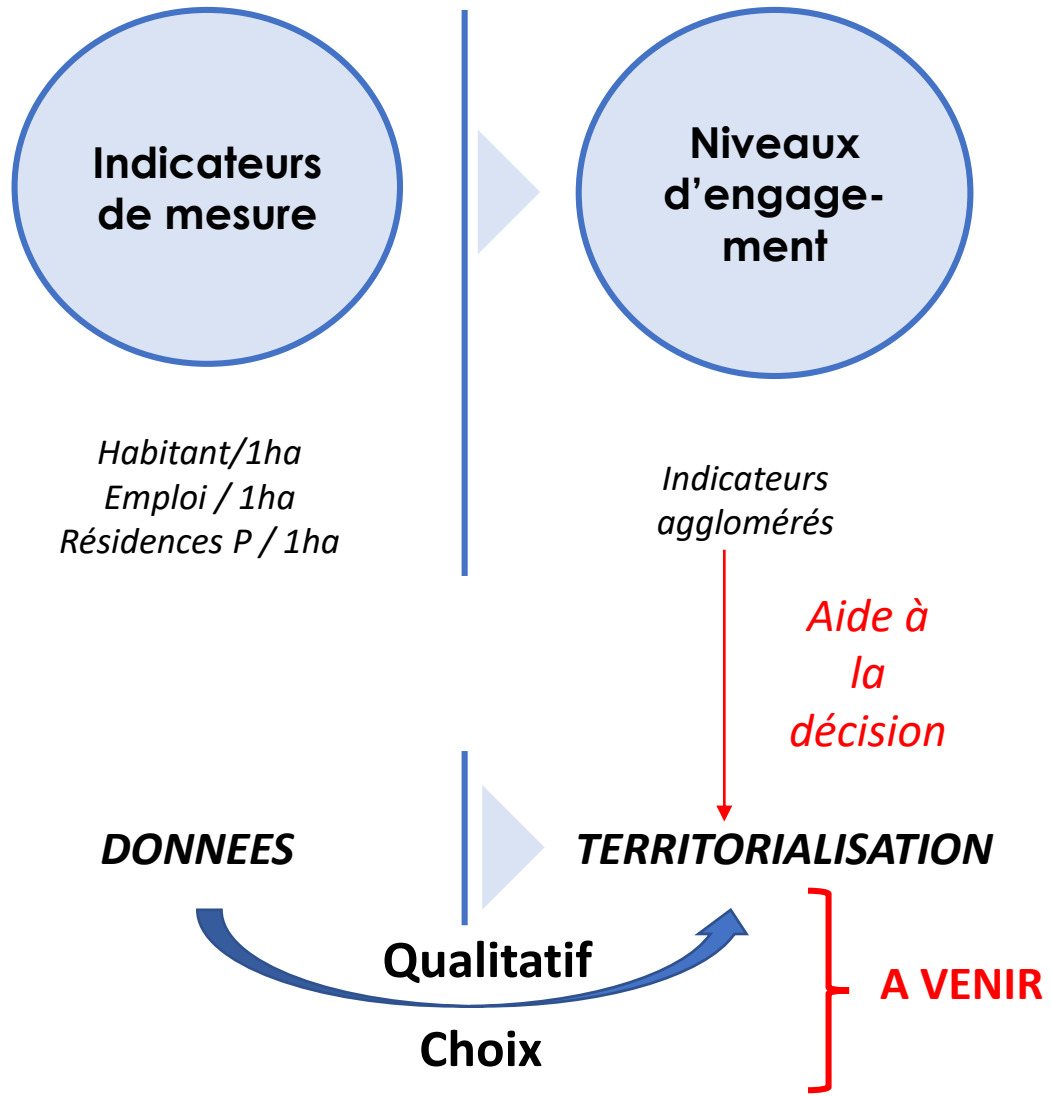
✓ Les premières indications données en séance par les participants

Rappel : ne fait pas figure de choix

Comment territorialiser ?

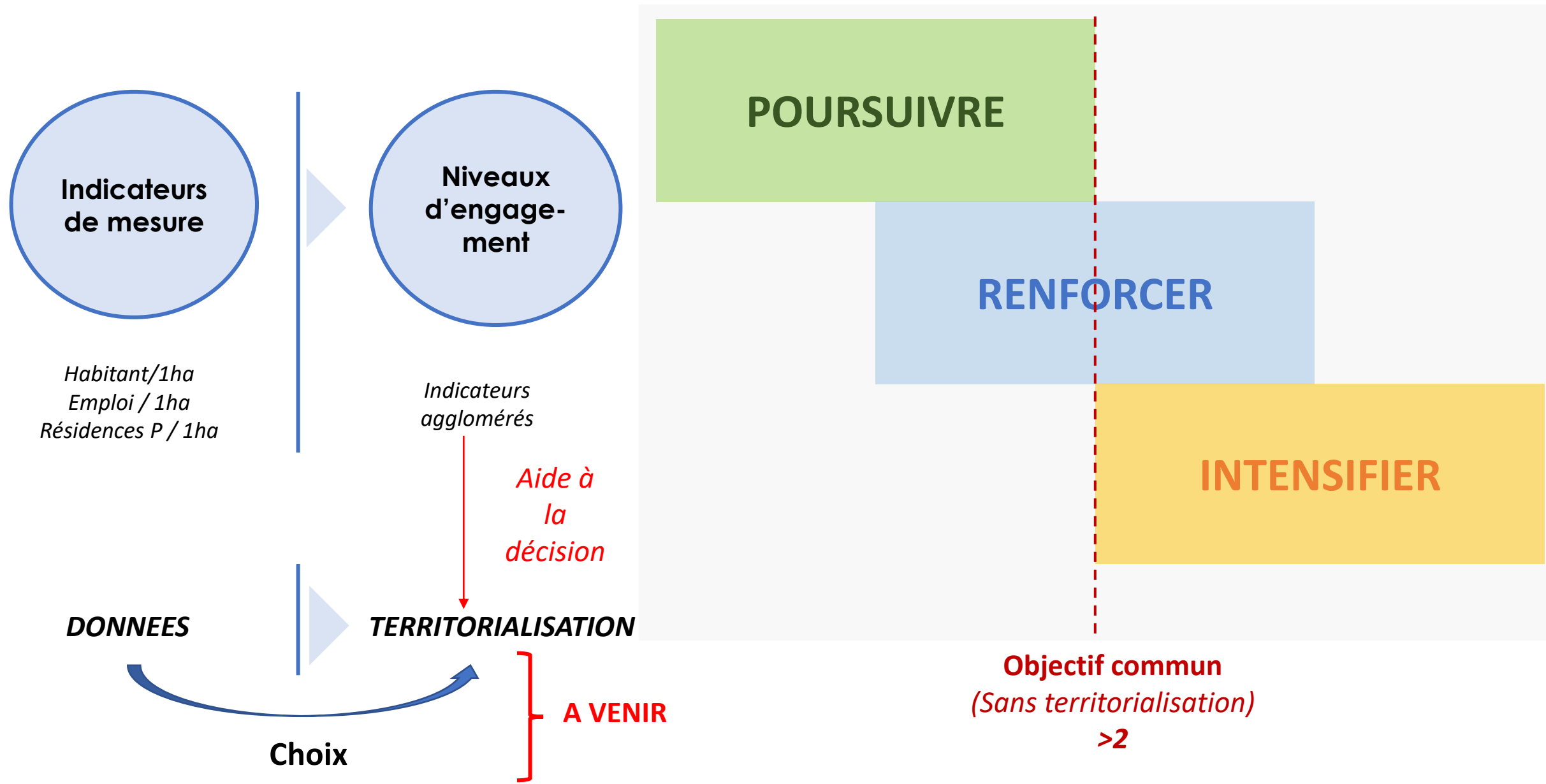
De l'outil à la règle ?

De l'observation à la mise en place d'un outil



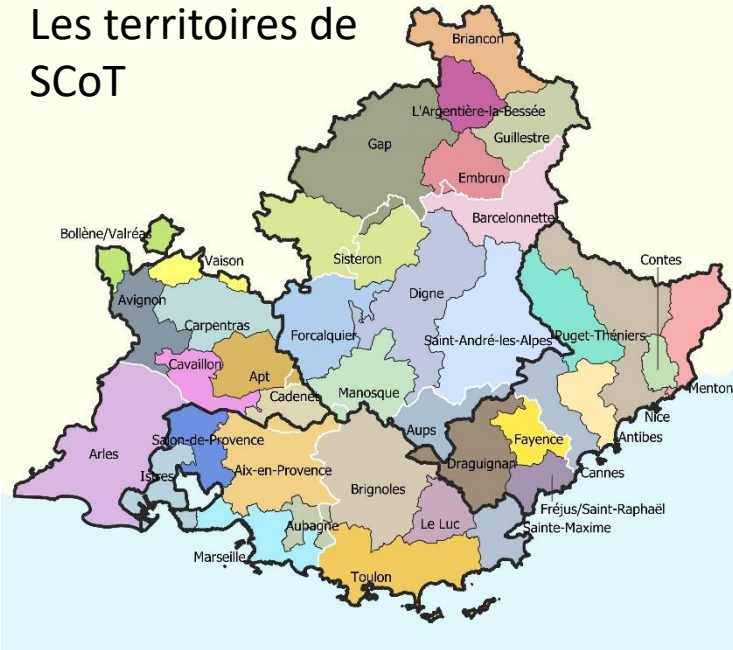
+ en regard en cours sur les documents de planification en cours

De l'observation à la mise en place d'un outil

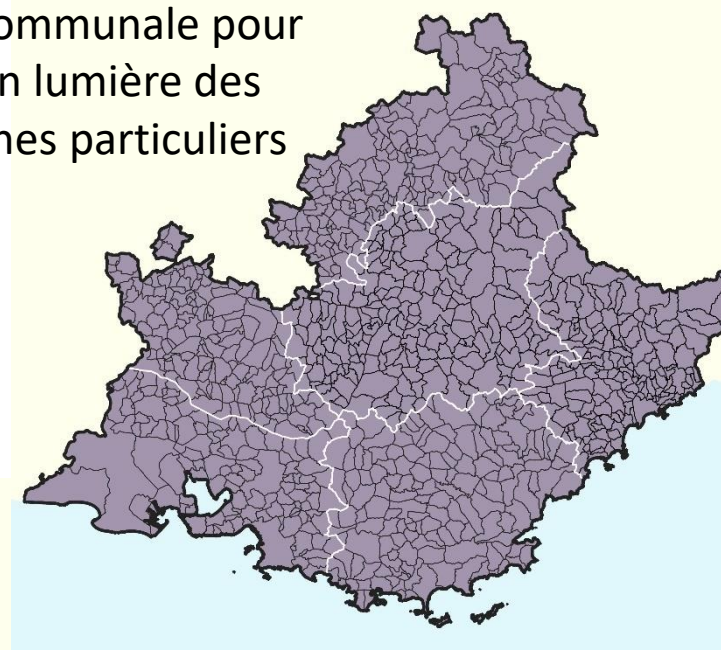


Quelle échelle pertinente pour l'accompagnement ?

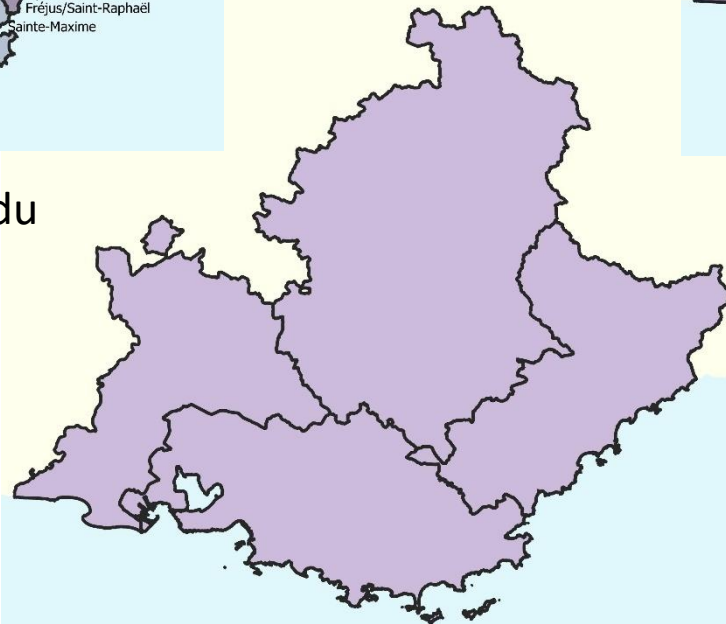
Les territoires de
SCoT



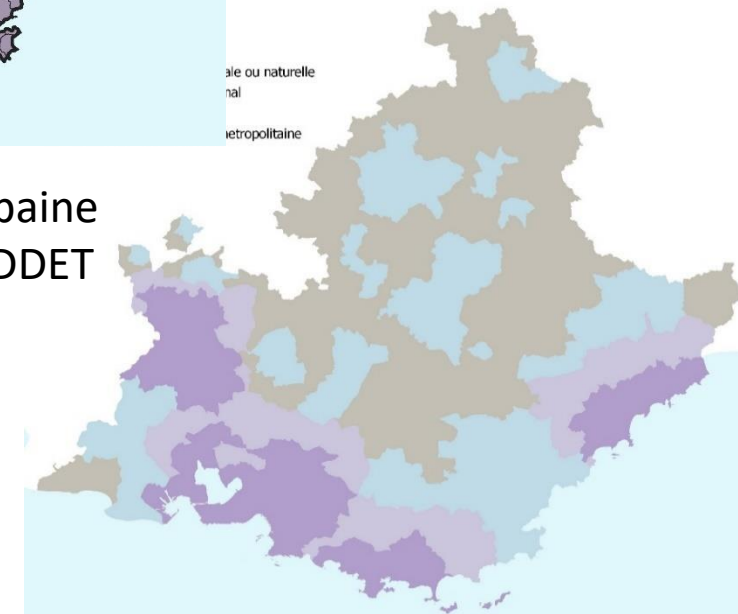
La maille communale pour
mettre en lumière des
phénomènes particuliers



Les espaces du
SRADDET



La stratégie urbaine
régionale SRADDET

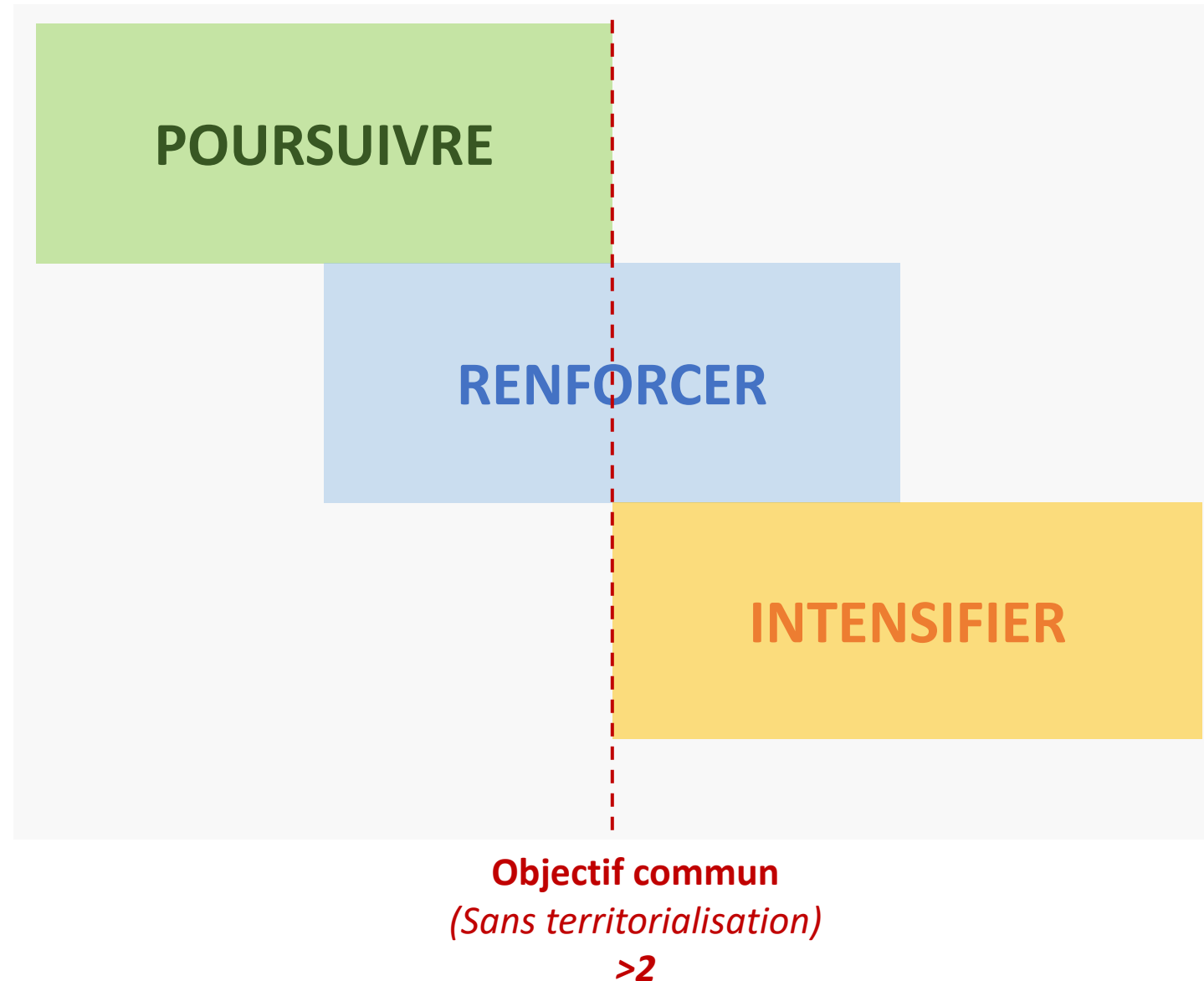


Les objectifs de l'ITD du 28 juin :

- ✓ Partager des éléments de méthode
- ✓ Confirmer (infirmer) la direction prise
- ✓ Identifier les éléments quantitatifs (compléments essentiels à l'approche quantitative)

Ce que l'ITD du 28 juin n'est pas :

- Une présentation des choix
- Une validation



Tour de table & Echanges

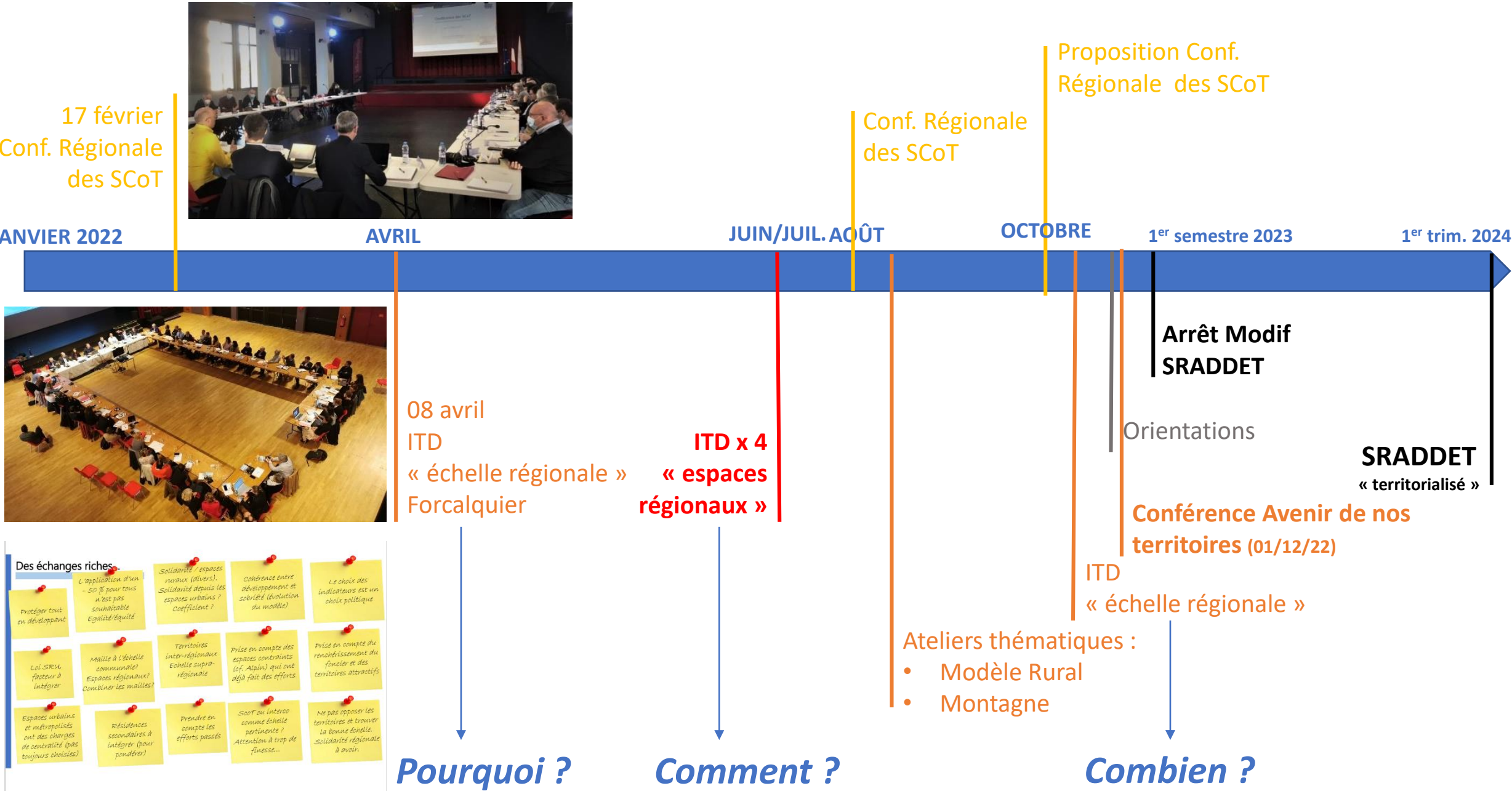


Du pourquoi au comment...

Conclusion

Les suites à donner

Calendrier de la démarche en cours – la modification du SRADDET



Merci de votre attention